TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SARL OU EURL – PERSONNE MORALE

✧ Transformation SA/SAS/SASU EN SARL ou EURL

Attention ces documents sont à fournir en 1 exemplaire RCS et 1 copie pour le RM

❑ Pouvoir (dossier déposé par un tiers)*

❑ Carte d'identification d'entreprise ou attestation de perte

❑ Formulaire M2 complété et signé et si besoin le formulaire M3 A complété et signé

❑ Formulaire TNS dans le cas d'une gérance majoritaire*

PIECES CONCERNANT LA SOCIETE

❑ Exemplaire du procès-verbal enregistré auprès des services fiscaux

❑ Statuts modifiés et certifiés conformes par le représentant légal

❑ Copie de l'attestation de parution dans un journal d'annonces légales (indiquant le nom du journal et la date de parution) ou copie du journal ayant publié l'avis*

FRAIS DE DOSSIER

Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat

❑ 13.33€ à l'ordre de la CMAR IDF CMA93(règlement en chèque ou mandat)
❑ 100 € Assistance

Pour le Greffe du Tribunal de Commerce

❑ 212.08€ ou 96.08 € : transformation en EURL ou en SASU si le gérant (personne physique) ou si le président (personne physique) est l'associé unique de l'Eurl ou de la Sasu, à l'ordre du greffe du Tribunal de Commerce (règlement en chèque ou mandat)

❑ Si la société est inscrite dans un ou plusieurs Greffes extérieurs (hors 93), frais supplémentaires de 46,48 € par greffe extérieur

AUTRES DOCUMENTS :

* modèle et liste des journaux, téléchargeables sur : www.cma94.com